Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de

Lausanne

Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres

Band: - (1982)

Heft: 3

Artikel: La grammaire comparée : science philologique et linguistique

Autor: Sandoz, Claude

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-870882

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA GRAMMAIRE COMPARÉE: SCIENCE PHILOLOGIQUE ET LINGUISTIQUE

En guise d'avant-propos, je remercie tout d'abord l'Etat de Vaud, auquel je dois l'honneur d'enseigner à l'Université de Lausanne. Mes remerciements s'adressent aussi aux autorités universitaires, qui ont bien voulu m'accorder leur confiance. Ensuite, je tiens à dire toute ma gratitude à mes maîtres. Grande est ma dette envers le regretté Emile Benveniste, naguère professeur au Collège de France, et envers M. Georges Redard, professeur à l'Université de Berne. Enfin, mes collègues de la Faculté des lettres, ceux d'aujourd'hui et ceux d'hier — comme André Rivier, dont je garde un souvenir ému — ont droit à toute ma reconnaissance pour leur soutien à la cause de la grammaire comparée.

La grammaire comparée a pour tâche de retracer l'histoire d'une famille de langues et de reconnaître avec exactitude les relations de parenté existant entre ces langues. Dans notre champ d'étude — le groupe linguistique indo-européen — il existe, par une chance rare, des textes fort anciens. En hittite et en grec, par exemple, les débuts de la tradition écrite remontent au IIe millénaire avant J.-C. Les premiers témoins des littératures indoiranienne et latine sont aussi de beaucoup antérieurs à l'ère chrétienne. C'est là une circonstance favorable, car les ressemblances sont nombreuses et les concordances exactes entre les états anciens des langues parentes, mais avec le temps les rapports s'estompent et, les changements étant cumulatifs, les différences s'accusent de plus en plus. Dès lors se comprend l'intérêt du comparatiste pour des variétés linguistiques archaïques. La reconstruction du prototype s'appuie sur la comparaison du sanskrit védique, du grec homérique, du latin, du vieux germanique, du vieux slave, etc. Si les langues modernes interviennent, c'est au titre de pièces complémentaires du dossier, surtout là où la documentation antique se révèle déficiente. L'étude des dialectes actuels de l'Iran, par exemple, supplée dans une certaine mesure à la pauvreté des corpus vieux perse et avestique. En règle générale,

Leçon inaugurale prononcée à la Faculté des lettres, le 7 mai 1981.

cependant, l'objet d'étude de la grammaire comparée se présente sous la forme de documents écrits d'époque ancienne: inscriptions et textes littéraires. Ces matériaux appellent une critique. Les conditions mêmes de la transmission des œuvres antiques et médiévales, à travers une série de copies manuscrites, sont la source d'innombrables erreurs. Le moindre passage d'un texte ancien se présente souvent dans plusieurs versions. Un manuscrit renferme, dans des proportions variables, des éléments authentiques et des formes fautives. Séparer le bon grain de l'ivraie, c'està-dire — en termes savants — choisir la bonne leçon, est une tâche de la philologie. Mais, comme ce travail préalable détermine toute la recherche ultérieure, le comparatiste s'y intéresse à bon droit. Au-delà du texte des éditeurs, qui n'est pas intangible, son attention se porte sur les variantes de l'apparat critique. Si, comme il arrive parfois, une lecon condamnée par le philologue trouve grâce devant le linguiste, la confrontation des arguments devient nécessaire et la collaboration interdisciplinaire s'instaure. Des variantes textuelles ont-elles des chances égales au point de vue philologique, les critères de la linguistique comparative lèvent quelquefois l'incertitude. Le plus souvent, toutefois, les principes de la critique verbale permettent un choix clair entre les formes concurrentes. La contribution du comparatiste intéresse alors la justification historique et étymologique des faits. On le voit, la grammaire comparée est une «science philologique» à plusieurs titres: 1° son objet d'étude se trouve dans des textes; 2° elle a prise sur les problèmes de la critique verbale; 3° elle tente une explication des faits établis par le philologue.

Demandons-nous, maintenant, pourquoi la grammaire comparée se définit également comme science linguistique. C'est que par les textes la discipline se propose l'analyse et la comparaison des langues anciennes comme systèmes de signes. Fort des résultats de la linguistique générale, le comparatiste attribue aujourd'hui beaucoup d'importance aux relations et aux combinaisons des unités. Les rapports associatifs à l'intérieur d'une langue constituent ce qu'on appelle l'axe paradigmatique, tandis que l'arrangement des signes dans le discours relève de l'axe syntagmatique. Sans une définition exacte de la place et de la fonction des éléments dans leur propre système, les rapprochements de langue à langue n'ont pas de pertinence. Ainsi, l'identité formelle entre gr. $\bar{a}ra$ f. «la prière» et lat. $\bar{a}ra$ f. «l'autel» n'est pas significative, car la consonne -r- entre voyelles n'a pas le même statut phonologique dans les deux langues. En latin, -r- intervocalique

n'est souvent qu'une variante combinatoire de s. Comparer gerō et gestus, uro et ustus, maereo et maestus. En dehors de quelques exceptions, toutes justifiables, s ne se présente pas entre deux éléments vocaliques; r en tient lieu très régulièrement. Rien de tel en grec, où r et s n'entretiennent pas de relations particulières. Dans le présent exemple, l'accord formel entre le grec $\overline{a}r\dot{a}$ et le latin $\overline{a}ra$ s'avère superficiel et fortuit. En effet, l'osco-ombrien $\overline{a}sa$ prouve la présence d'une ancienne sifflante dans le nom italique de l'autel. En revanche, l'r intérieur du nom grec de la prière est originel. Il v a donc, en définitive, deux mots distincts et irréductibles à l'unité tant au point de vue de la forme que du sens. Cette conclusion s'appuie sur l'examen de la distribution des phonèmes dans les systèmes respectifs. La position et le rôle des éléments au sein d'une structure méritent une égale attention dans le domaine de la morphologie ou formation des mots. Soit le suffixe latin -tor d'une classe de noms d'agent (type orator, genitor, quaestor). Ce morphème se retrouve sans aucun doute en grec dans des dérivés comme *mnestor* «qui se souvient», *genétor* «qui a engendré», hístor «qui sait». La parenté ressort d'ailleurs de la correspondance complète lat. genitor: gr. genétor. De plus, au vocalisme radical près, le latin dator s'accorde avec le grec dotor «celui qui donne». Pourtant, le comparatiste n'oubliera pas la différence de statut des éléments dans leur champ suffixal respectif. En grec, dotor coexiste avec doter et genétor avec geneter, alors que le latin n'a chaque fois qu'une seule forme. Il en résulte évidemment un écart en ce qui concerne la valeur des morphèmes comparés. Ce type d'observation, fondamental en grammaire comparée, montre bien l'appartenance de certains aspects de nos études aux «sciences linguistiques».

Tout considéré, la méthode du comparatiste est donc philologico-linguistique. En voici une application. Les origines du subjonctif latin en $-\bar{a}$ - posent un problème intéressant, ni trop particulier, ni trop général. Bien connues et très fréquentes, les formes se répartissent dans les conjugaisons traditionnelles à l'exception de la première. On a les modèles suivants: moneam, legam, capiam, audiam. En outre, $-\bar{a}$ - entre dans eram et dans les imparfaits en -bam, ainsi que dans les dénominatifs en $-\bar{a}$ re. Enfin, hors du latin, des subjonctifs en $-\bar{a}$ - se rencontrent en oscoombrien et en celtique, tandis que des prétérits en $-\bar{a}$ - apparaissent en balto-slave. Cette situation complexe soulève d'emblée la question des rapports entre les différents emplois du morphème. A supposer qu'au point de vue étymologique les subjonctifs et les

imparfaits en $-\bar{a}$ - se ramènent à l'unité, la priorité appartient-elle à la fonction modale ou à la fonction temporelle? Là-dessus les opinions sont partagées. A notre avis, les indications les plus précises sur l'histoire du morphème se trouvent dans un petit groupe de formes anomales, à savoir: fuam, fuās, fuat; duās; tagam et, avec préverbe, attigās, attigat, attigātis; tulat et, avec préverbe, attulat; aduenat, euenat, euenant, peruenat, peruenant. La rareté même de ces subjonctifs invite à une vérification dans les textes. La série fuam, fuās, fuat est sûre, même si les manuscrits ne sont pas toujours unanimes. Chez Plaute, Bacchides 156, par exemple, la tradition se partage entre fuam et suam¹. Comme la forme à sinitial ne donne pas de sens à la phrase, les éditeurs optent sans hésitation pour *fuam*. La variante fautive s'explique d'ailleurs facilement par une confusion de lettres dans l'écriture minuscule. Cf. fit vis-à-vis de sit, Casina 404. De même, la 3^e personne fuat n'est pas douteuse, en dépit d'échanges assez fréquents avec fiat dans les manuscrits. La forme plautinienne duās est donnée par toute la tradition manuscrite au vers 239 de l'Aulularia, par une partie seulement au vers 401 du *Mercator*. En ce qui concerne *atti*gās, attigat, attigātis, le désaccord le plus complet règne dans nos sources. Au vers 445 des *Bacchides*, en face du subjonctif normalisé adtingas — c'est la lecon des manuscrits — la lectio difficilior attigas se trouve chez Nonius, dans la tradition indirecte². Dans l'*Epidicus*, vers 723, la forme avec n est attestée une fois, contre deux témoignages de la variante courte³. Ces discordances se répètent ailleurs encore⁴, mais n'embarrassent pas vraiment le philologue. En effet, le critère de la métrique, le principe de la lectio difficilior et le jugement explicite des grammairiens anciens⁵ plaident suffisamment pour de vieux subjonctifs formellement indépendants de l'indicatif. Des documents épigraphiques vont dans le même sens. Ainsi, atigas figure dans une inscription antérieure à 220 av. J.-C.⁶. Cent ans plus tard, la Lex Acilia de repetundis renferme attigat à la ligne 10, mais at(t)ingat en 20, 24 et 25⁷. — Les formes tulat et attulat de notre dossier apparaissent chez Accius8 et Pacuvius9 respectivement. Comme il s'agit de fragments cités par des grammairiens précisément pour illustrer nos formes verbales aberrantes, l'authenticité de celles-ci n'est pas en cause. Reste l'examen philologique de -uenat et -uenant. Ces formes, attribuées à Plaute, sont des conjectures dans tous les passages 10, sauf dans le *Trinummus* 93, où le manuscrit *B* a *perue*nat pour peruenant, en face de perueniant de A et perueniat de CD. Voilà, en gros, la situation au niveau des textes. Malgré une

certaine incertitude, surtout dans le cas du subjonctif de *ueniō*, le linguiste dispose de points d'appui solides. On ne saurait révoquer en doute des formes comme *duās*, *attigat*, *attulat*. Il y a donc bel et bien une formation de subjonctifs d'un type très particulier. Quelle en est l'histoire? C'est à la grammaire comparée de répondre.

Les faits les plus utiles sont *tulat* et *attulat*. La voyelle radicale u, parfaitement attendue dans attulat, semble analogique dans la forme simple. Quoi qu'il en soit, le vocalisme mis à part, ce subionctif se distingue par la présence d'un seul -l- en face de la géminée de tollo. A en juger par l'irlandais tlenaid «il enlève», les deux l de l'indicatif s'expliquent par l'assimilation du groupe -ln-: tollō remonte à *tolnō et se range ainsi avec sternō. En dernière analyse, le subjonctif se caractérise donc par l'absence de l'élément -n-, indirectement attesté à l'indicatif. Ce n'est sans doute pas un hasard si l'écart entre attigat et atting \bar{o} intéresse aussi la consonne n. Ce morphème, appelé infixe nasal, était originellement réservé à l'indicatif présent. On en a peut-être un témoignage complémentaire dans les formes archaïques du verbe «donner». En face de $du\bar{a}s$, vieux subjonctif en $-\bar{a}$, le latin préclassique a une 3e personne pl. de l'indicatif danunt «ils donnent», avec -n-. Les choses se présentent autrement dans le cas de -uenat vis-à-vis de *ueniō*. La nasale fait naturellement partie du radical. comme dans le grec $bain\bar{o}$. L'opposition joue ici sur le suffixe -i-(*-ve-/-vo-): l'indicatif repose sur *ueni*-, l'ancien subjonctif sur uen-. En fin de compte, qu'il s'agisse de l'infixe -n- ou du suffixe -i-, l'élément ajouté apparaît toujours au présent, mais à l'exclusion du subionctif. Le constat est donc tout à fait clair: la structure du subjonctif est la plus élémentaire. Cela se confirme pleinement par la comparaison. A l'augment près, lat. tulam recouvre exactement l'aoriste étlan «j'ai supporté» du grec dorien. Le sens ancien de la racine est «porter» 11. Au point de vue formel, étlan se définit comme un aoriste radical. La voyelle $-\bar{a}$ - n'y représente pas un morphème d'aoriste, mais fait partie intégrante de la racine. C'est ce qu'indique, d'une part, l'apparition de \bar{a} en dehors de l'aoriste: par exemple dans dor. *tlā-thumos* «au cœur endurant» (Pindare) et dans *polú-tlās* «qui a beaucoup enduré» (Homère); d'autre part, étlan a la même structure qu'une forme comme $egn\bar{o}n$ «j'ai reconnu», où l'élément prédésinentiel est $-\bar{o}$ -. Le grec ne connaît pas de suffixe $-\bar{a}$ - à l'aoriste. D'ailleurs, dans étlan la vovelle longue se trouve en rapport étymologique avec la brève finale de tălă-, attesté notamment dans l'aoriste plus récent etá-

lassa. Cf., en composition, tala-kárdios «au cœur endurant» (Hésiode). Enfin, la forme tela- se rencontre dans telássai, glosé par tolmêsai, tlênai chez le lexicographe Hesychius. Entre tlā-, tala- et tela- les rapports s'éclairent par référence à la théorie benvenistienne de la racine 12. La racine admet deux états, définis par la forme de ses éléments constitutifs. Soit, par exemple, le schéma consonantique *dyw-. L'état I ou thème I de racine s'obtient par l'insertion de e entre d et v: donc *dévw- (*déiw-). L'état II se réalise par un déplacement de la voyelle entre y et w: donc *dyéw-(* $dy\acute{e}u$ -). De la structure I relève le vieux latin deiuos (> class. deus), tandis que II fournit le modèle du grec Zeús. — Le dernier élément de la racine peut être une consonne laryngale. Ce phonème disparaît comme tel dans les langues historiques à l'exception du hittite. Sa restitution en indo-européen se fonde essentiellement sur l'observation de régularités morphologiques. On postule, par exemple, une racine * kérH- «mélanger». La laryngale tombe et ne laisse pas de trace devant une voyelle. D'où le subionctif homérique kérontai¹³. En revanche, une vocalisation se produit entre consonnes: c'est le type gr. kerásai (infinitif aoriste). Dans l'état II de la racine, la laryngale suit immédiatement la voyelle e. La structure est alors * kréH-, reflétée en grec par krâsis «mélange». L'élimination de la consonne a donc pour effet l'allongement et la modification du timbre de la voyelle précédente. Or, des traitements tout à fait parallèles expliquent les représentants d'une racine * télH- «porter, supporter; soulever». L'état I rend compte de gr. tela- dans le telássai d'Hesychius, tandis que l'état II (* tléH-) fournit tlā-, avec voyelle longue, reconnu dans gr. étlan et dans lat. tula-.

En conclusion, la forme tulam repose directement sur la racine et ne comporte pas de suffixe -ā- de subjonctif. Ce n'est que secondairement et par une réinterprétation de la forme que cet élément est devenu une caractéristique modale et a été étendu analogiquement à d'autres formes. Quant à la valeur ancienne de tulam, elle peut être inférée des conditions d'emploi à date historique. En tout état de cause, le rapprochement avec le grec étlan n'impose nullement la reconnaissance d'une valeur aoristique, car l'état II de la racine se rencontre aussi au présent, et en particulier dans le type à nasale. Or, comme on l'a vu, tollō vient de *tolnō, avec un -n- intérieur, et *tolnō procède à son tour d'une forme athématique *tļnā-mi. Parmi les indices formels, les désinences retiennent également l'attention. D'après le témoignage de l'osque et de l'ombrien, la forme modale en -ā- de l'italique com-

portait les désinences secondaires. ¹⁴ Le comparatiste songe alors à une catégorie du sanskrit védique: l'injonctif. Ce mode, en relation d'opposition avec l'indicatif, le subjonctif et l'optatif, s'emploie notamment dans des phrases prohibitives. Le fait est notable, car le latin recourt au type tulam précisément dans des expressions de la prohibition. Les vieux auteurs ont ne fuas, ne attigas, à côté de caue fuas, etc. Le critère syntaxique corrobore donc le critère morphologique. Du même coup, la définition linguistique du type dans le cadre de la grammaire indo-européenne appuie les faits latins et confirme les résultats de la réflexion philologique. ¹⁵

Claude SANDOZ.

NOTES

¹ fuam BD^2 : suam CD^1 .

² attigas Nonius 75: adtingas BC attin- D.

³ attigas E^3 : atticas BE^1 attingas J.

⁴ Plaute, *Most*. 468: attigatis *Scioppius ex Diomede*: atigate B^1CD attingite B^2 . Cf. *Persa* 816: attigas CD^1 : attingas BD^2 .

⁵ Au témoignage de Nonius s'ajoute celui de Diomède (*Grammatici Latini* II, 382, 14).

⁶ CIL I² 499: Ne atigas; non sum tua, M. sum.

⁷ CIL I² 583 (122 av. J.-C.).

⁸ Accius 102 (2^e éd. Ribbeck).

⁹ Pacuvius 228 (2^e éd. Ribbeck).

¹⁰ Curc. 39, Epid. 321, Pseud. 1030, Rud. 626.

Voir A. Ernout - A. Meillet, Dictionnaire étymologique de la langue latine⁴, Paris 1967, s.v. $toll\bar{o}$. Au dossier appartiennent aussi vénète tole.r. (Làgole, 10 X) et tola.r. (Gurina, hapax). La dernière forme, la plus voisine du latin tulat, se rattacherait à l'indicatif, avec le sens de «dedicates», selon Edith F. Claflin, Venetic tolar, Old Irish canar, and the Indo-European injunctive: Language 12, 1936, 23-34. Plus récemment, M. Lejeune, au terme d'un examen minutieux, conclut dans le même sens: «Faute de pouvoir étayer phonétiquement... un $tola- < *t^ol\bar{a}-$ à mettre en parallèle avec le $*tl\bar{a}-$ de l'aoriste grec ℓ 7 ℓ 8 ℓ 1, l'explication la moins improbable de l'hapax tola.r. de Gurina est d'y voir un présent de même structure que lat. $dom\bar{a}re$ (de ℓ 2 ℓ 2 ℓ 2 ℓ 4 ℓ 2 ℓ 3). Selon nous, cependant, la fonction d'indicatif présent ne condamne pas l'explication du terme par une ancienne forme d'injonctif: cf. lat. ℓ 8 ℓ 9 suis» (ind. prés.) ℓ 8 ℓ 9. ℓ 9 suis» (ind. prés.) ℓ 9 som (inj. à désinence secondaire).

¹² Voir E. Benveniste, *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris 1935, réimpr. 1962, pp. 147-173.

¹³ La forme attendue, *kérontai, n'est pas attestée. Voir P. Chantraine, Grammaire homérique I, Paris 1948, p. 457.

¹⁴ En osco-ombrien, la 3^e pers. sg. du subjonctif a -d et la 3^e pl. -ns, en regard de -t et -nt respectivement à l'indicatif. Ex.: osque kahad «capiat», deicans «dicant» (3^e conjugaison) / osque faamat «decuriat?», ombr. furfant «stabulant?» (1^{re} conjugaison).

15 Dans un compte rendu de la Vergleichende Grammatik der keltischen Sprachen de H. Pedersen, A. Meillet (BSL 19, 1914-1915, 93-98) signalait déjà la possibilité d'un rapprochement entre lat. tulam et gr. dor. étlan, mais n'y voyait qu'une coïncidence non significative: «la ressemblance des deux formes est sans doute fortuite» (p. 97). Plus généralement, le linguiste français rejetait l'hypothèse de l'origine aoristique du subjonctif en $-\bar{a}$. Pour N. Troubetzkoy (Gedanken über den lateinischen a-Konjunktiv: Festschrift P. Kretschmer, 1926, 267-274) et E. Benveniste (Prétérit et optatif en indo-européen: BSL 47, 1951, 11-20), le morphème $-\overline{a}$ - appartiendrait à l'origine à l'optatif (cf. le cas de lat. siet, ancien optatif affecté secondairement à l'expression du subjonctif). J. Safarewicz, au contraire, plaide pour la priorité de la valeur temporelle (Linguistic Studies, La Haye 1974, 235-239). Enfin, M. Leumann (Lateinische Laut- und Formenlehre², Munich 1977, § 425 B), tout en relevant les affinités entre subjonctif et injonctif au plan fonctionnel, en reste à la théorie benvenistienne: «der lat. \bar{a} -Konjunktiv... steht für den idg. oi-Optativ» (op. cit., p. 575). A notre avis, la morphologie historique et la théorie des laryngales rendent pleinement compte de la genèse du type. Les formes verbales en $-\overline{a}$ - reposent sur une structure radicale athématique de racines dissyllabiques. A tulā-s'associent fuā- (cf. gr. phue, dor. phuā f.) et -uenā- (cf. lat. aduena m.). Ce type, muni des désinences secondaires, relevait de l'injonctif.

C.S.